INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE D'HOSTENS POUR LA RENTRÉE 2024/2025 (uniquement pour les nouveaux élèves)

Démarches à effectuer avant le 02 avril 2024

ATTENTION: avant de contacter l'école, vous devez vous rendre à la mairie pour réaliser l'inscription administrative de votre enfant (fournir un justificatif de domicile, le livret de famille, le certificat de radiation pour les élèves déjà scolarisés dans une autre commune).

Une fois cette démarche administrative effectuée, il faut procéder à l'admission de votre enfant à l'école. Pour cela, connectez-vous grâce au lien suivant ou grâce au digicode pour prendre rendez-vous via le site Evento.

Lien Evento (prise de rendez-vous):

https://evento.renater.fr/survey/admission-ecole-hostens-rentree-2024-2025-jxqcd8k3



Pour tout problème, merci de téléphoner au 05.56.88.50.28 (de préférence entre 12h00 et 13h30 ou le jeudi ; n'hésitez pas à laisser un message avec vos coordonnées, nous vous recontacterons) ou d'envoyer un mail à l'adresse suivante : ce.0330763a@ac-bordeaux.fr

DOCUMENTS À FOURNIR LORS DE L'ADMISSION :

- le carnet de santé avec vaccinations obligatoires à jour
- les fiches de renseignements et le questionnaire « Connaître l'enfant et sa famille » **téléchargeables ici :**

https://nuage01.apps.education.fr/index.php/s/RQbZWwnAdiAGpe8



le certificat de radiation (pour les élèves déjà scolarisés dans une autre école)

Précisions concernant la Toute Petite Section: Les enfants nés en 2022 et ayant deux ans au plus tard le jour de la rentrée peuvent être scolarisés sous réserve des places disponibles. Ils doivent être inscrits avant la rentrée (pas d'inscriptions en cours d'année). Ils seront placés sur liste d'attente et admis dans l'ordre chronologique d'inscription à la mairie. Pour information, en 2023-2024, il n'y avait pas de TPS à l'école.